



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 13 mai 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

France Stratégie lance un groupe de travail sur la qualité de l'offre de formation	4
<i>Actuel RH - 12/05/2015</i>	
Un nouveau réseau pour comprendre et identifier les besoins en emplois et compétences d...	5
<i>Localtis.Info - 13/05/2015</i>	
Le gouvernement et la Fondation agir contre l'exclusion créent la "Fondation innovation...	6
<i>Bilans Hebdomadaires - 04/05/2015</i>	
Plus de 3,5 millions de chômeurs en mars	8
<i>Bilans Hebdomadaires - 04/05/2015</i>	
Pour une croissance soutenable en Europe	11
<i>Problèmes Économiques - 01/05/2015</i>	
Agriculteur est le métier qui perdrait le plus d'emplois	16
<i>La Moselle Agricole - 08/05/2015</i>	
En chiffre 258 000 agriculteurs doivent partir en retraite d'ici 2022	17
<i>Agra Valor - 01/05/2015</i>	
Le Fnadir appelle à une véritable stratégie pour l'apprentissage	18
<i>Le Quotidien De La Formation - 12/05/2015</i>	
L' amendement du Sénat qui irrite les syndicats	19
<i>Yahoo ! (France) - 12/05/2015</i>	
L'amendement du Sénat qui irrite les syndicats	20
<i>Blogs.Lemonde.Fr.Lemonde (Blogs De La Rédaction) - 12/05/2015</i>	
Quel été pour les intermittents ?	21
<i>Timeout.Fr - 30/04/2015</i>	
Comment vider le droit du travail de son contenu	23
<i>HD Humanité Dimanche - 13/05/2015</i>	
Double réflexion	25
<i>L' Express - 13/05/2015</i>	
Qualité de vie : PIB et nouveaux indicateurs	26
<i>La Grande Époque - Epoch Times (Europe) - 11/05/2015</i>	
Les baby-boomers, une bouée de sauvetage pour François Hollande	27
<i>Lenouveleconomiste.Fr - 12/05/2015</i>	
La semaine économique et sociale en France	29
<i>Bilans Hebdomadaires - 04/05/2015</i>	

Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective

France Stratégie lance un groupe de travail sur la qualité de l'offre de formation

12/05/2015

Aboutir à un état des lieux ainsi qu'à une classification des démarches de qualité dans la formation, tel est l'un des objectifs poursuivis par France Stratégie qui vient de lancer *un groupe de travail* sur le sujet. Réunissant experts, partenaires sociaux, acteurs de la formation professionnelle et instances publiques, il sera également chargé de formuler des préconisations sur la réforme de la certification et la mise en place d'un système de labellisation des prestataires de formation.



Un nouveau réseau pour comprendre et identifier les besoins en emplois et compétences de demain

Comprendre, identifier et analyser les besoins en emplois et en compétences de demain. C'est l'une des missions du réseau Emplois Compétences (REC) lancé le 14 avril 2015 en présence de François Rebsamen, ministre du Travail. Ce réseau avait été souhaité par le Premier ministre, à l'issue de la grande conférence sociale de juin 2013. Son animation est confiée à **France Stratégie**. Il réunit un collectif d'acteurs volontaires, dont des représentants d'observatoires de branches, d'observatoires régionaux, d'observatoires transversaux, comme l'observatoire des emplois de l'économie verte, et des représentants d'instituts de recherche ou d'administration chargés d'observer et d'anticiper les emplois et compétences (Pôle emploi, DGEFP, Dares, Onisep, etc.). Le réseau Emplois Compétences doit permettre de coordonner les données des différents observatoires et analystes qui existent actuellement, portant sur des échelles différentes. "Il s'agit de rassembler tous les gens qui traitent ces informations et de confronter les données, comme le rapport de **France Stratégie** sur les métiers en 2022, à la réalité des territoires", explique Jean-François Colin, président du réseau.

Selon la nature des événements organisés et des thématiques traitées, le périmètre du réseau sera élargi aux acteurs en charge des politiques d'emploi, de formation, d'orientation (représentants de l'Etat, régions, branches et partenaires sociaux, entreprises). D'après **France Stratégie**, les maisons de l'emploi pourront elles aussi, si elles le souhaitent, s'associer aux travaux du réseau. Parmi les premiers thèmes de travail du réseau : la formation. Emplois Compétences est ainsi amené à travailler sur les postes à pourvoir, les besoins en recrutement et les besoins en formation. Une réflexion qui doit aider à mieux définir les cartes régionales de formation et les listes éligibles au compte personnel de formation (CPF), à mieux identifier les complémentarités des formations professionnelles et générales, initiales et continues, et à faciliter les reconversions des salariés et demandeurs d'emploi.

Autres thématiques de travail : les projections d'emploi, afin d'anticiper les transformations de l'emploi et favoriser l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de l'économie, et le repérage des facteurs de mobilité professionnelle pour favoriser la sécurisation des parcours professionnels, notamment pour les chômeurs de longue durée et les actifs peu qualifiés. Selon Jean-François Colin, le réseau devrait aussi travailler prochainement sur les emplois saisonniers. Les groupes de travail vont se mettre en place d'ici l'été.



Le gouvernement et la Fondation agir contre l'exclusion créent la "Fondation innovations pour les apprentissages" pour développer l'alternance

Le ministre du Travail François REBSAMEN et le président de la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) Gérard MESTRALLET, PDG de ENGIE (GDF-Suez) et auteur d'un rapport sur l'emploi remis au gouvernement au printemps 2014, ont créé mercredi la Fondation innovations pour les apprentissages (FIPA). Cette structure, dont l'ambition est de développer l'alternance en perte de vitesse en France, est placée sous l'égide de la FACE. "Pour développer l'apprentissage et atteindre l'objectif de 500 000 apprentis en 2017 fixé par le président de la République, il faut faire bouger les lignes", a déclaré M. REBSAMEN. L'apprentissage est "un dispositif gagnant pour les entreprises."

Ces dernières ont plus que jamais besoin d'une main-d'œuvre qualifiée qui corresponde réellement à leurs besoins de compétences", a-t-il ajouté.

Notons que M. François HOLLANDE a confirmé jeudi à Brest que les très petites entreprises (TPE) de moins de 11 salariés ne paieraient plus, dès "le 1^{er} juillet", ni salaire ni cotisations sociales lors de la première année d'embauche d'un apprenti mineur. "Cela représente une aide sur l'année de 4400 euros", a-t-il précisé, soulignant que les entreprises bénéficieraient de cette exonération par trimestre, soit 1100 euros chaque fois. Le chef de l'Etat a donné ces précisions après avoir visité deux établissements brestois labellisés Campus des métiers, formant notamment des apprentis. Le ministre du Travail François REBSAMEN, qui l'accompagnait, a ensuite indiqué que cette exonération de charges et de salaire serait appliquée la première année. Ensuite, l'entreprise bénéficiera du régime d'aide lancé en septembre 2014 par le gouvernement. Celui-ci prévoit l'attribution d'une prime de 1000 euros minimum pour tout apprenti supplémentaire aux entreprises de moins de 250 salariés, cette prime étant portée à 2000 euros pour les TPE.

M. HOLLANDE a par ailleurs rappelé l'objectif qu'il s'est fixé de "500 000 apprentis en France d'ici 2017". "Aujourd'hui, on en est à 430 000. Il faut donc que nous puissions ouvrir à 70 000 jeunes de plus chaque année la voie de l'apprentissage", a-t-il affirmé reconnaissant que la France présentait "un handicap structurel" dans ce domaine, en particulier par rapport à l'Allemagne. Outre-Rhin, "à peu près un quart des jeunes de moins de 20 ans" sont en apprentissage, alors qu'"en France nous sommes à 7 %", a-t-il lui-même reconnu.

La FIPA a pour objet de soutenir le développement de l'alternance sous toutes ses formes, en partant des entreprises, autour de quatre champs expérimentaux : innover pour développer l'apprentissage alterné (Centres de formation des apprentis-CFA, contrat d'apprentissage) ; innover pour développer la professionnalisation alternée (contrat de professionnalisation) ; innover pour développer l'insertion alternée (stage d'insertion, formation des demandeurs d'emploi) ; innover pour développer l'orientation alternée (Service public régional de l'orientation-SPRO, dispositifs d'orientation).

Selon le ministère, la FIPA aura pour mission de comprendre les besoins des entreprises, d'identifier les points de difficultés qui peuvent exister, et de développer des pratiques innovantes pour y répondre. Elle devra également faire émerger de nouvelles formes d'alternance en direction de tous les publics, et devra moderniser l'image de l'alternance.

M. REBSAMEN s'est dit convaincu que "la FIPA permettra de proposer des réponses nouvelles à des vraies problématiques", citant par exemple "le développement de l'apprentissage dans des métiers peu ouverts au sujet". Sur ce dernier point, la DARES et France Stratégie ont remis mercredi au ministre du Travail le rapport "Les métiers en 2022". Le rapport dresse notamment la liste des métiers peu concernés par l'apprentissage où il existe de fortes possibilités de développement. "La Fondation pourrait justement reprendre cette liste de métiers identifiés et mobiliser les entreprises de ces secteurs pour qu'elles recrutent des apprentis", a suggéré M. REBSAMEN.



Par ailleurs, le ministre du Travail a rappelé la mise en place de deux contrats de professionnalisation, à la suite de la présentation du plan pour lutter contre le chômage de longue durée en février dernier : le contrat de professionnalisation "nouvelle carrière", adapté aux demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une longue expérience professionnelle, mais ayant subi une rupture du contrat de travail à l'âge de 50 ans ou plus ; le contrat de professionnalisation "nouvelle chance", adapté aux demandeurs d'emploi de longue durée peu ou pas qualifiés.

A la mi-avril, le président du Medef Pierre GATTAZ s'était dit "extrêmement inquiet" pour l'apprentissage et avait appelé le gouvernement à la création d'une "task force" pour prendre des décisions "sous trois mois".

LA SEMAINE ECONOMIQUE ET SOCIALE

FRANCE

Plus de 3,5 millions de chômeurs en mars

Le chômage a atteint en France un nouveau record en mars, mais à l'approche du troisième anniversaire de l'élection de M. HOLLANDE, le gouvernement préfère mettre l'accent sur la progression trimestrielle plus faible. Pôle emploi a recensé en mars 3,51 millions de demandeurs d'emploi sans activité en métropole, soit 15 400 (+0,4 %) de plus qu'en février, a annoncé lundi le ministère du Travail. Le chômage atteint également un plus haut historique en incluant l'Outre-mer, à 3,77 millions (+0,4 %). Sur un an, il a augmenté de 4,6 %. Depuis le début de son mandat, M. HOLLANDE n'a connu que quatre mois de baisse, et jamais deux consécutifs. Sur la période, le service public de l'emploi a vu affluer 586 600 chômeurs supplémentaires.

Mais le ministre du Travail François REBSAMEN a mis en avant le chiffre trimestriel. Il y a eu 9200 demandeurs supplémentaires entre janvier et mars en métropole : il s'agit de la hausse la "plus faible enregistrée depuis début 2011". "Les mesures adoptées commencent à porter leurs fruits", selon lui. "Le début d'année 2015 demeure une phase d'amélioration de la tendance", a-t-il insisté, "même si elle ne suffit pas à obtenir, pour le moment, une baisse régulière du nombre de demandeurs d'emploi".

La hausse est encore plus forte (+0,5 %) si l'on compte les demandeurs ayant exercé une petite activité : 5,29 millions en métropole, 5,59 millions en France entière, également des records. Contrairement aux mois précédents, la situation des jeunes s'est fortement dégradée en mars (+1,0 % sans aucune activité), malgré les nombreux dispositifs qui leur sont destinés : emplois d'avenir, contrats de génération, Garantie jeunes, contrats aidés. La hausse est de 1,5 % sur un an. Là encore, M. REBSAMEN préfère le chiffre trimestriel (-0,7 %). A l'autre bout de la pyramide des âges, la hausse du chômage des seniors ralentit un peu : +0,4 % sur un mois, +8,6 % sur un an. En revanche, le chômage de longue durée, érigé en "cause nationale" par le président en juillet dernier, continue de faire tâche d'huile : petite activité comprise, 2,3 millions de chômeurs sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an (+1,1 % sur un mois, +10,1 % sur un an). Le gouvernement a lancé en février un plan de lutte contre ce fléau, promettant notamment des "formations gratuites" à tous les demandeurs d'emploi ayant un projet dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF).

Ces mauvais chiffres n'ont rien d'étonnant, après deux années de croissance morose (0,4 % en 2013 et 2014). Comme de nombreux économistes, le Premier ministre concède volontiers que le chômage ne baissera pas tant que la croissance ne montera pas "autour de 1,5 %". Un seuil qu'il compte bien atteindre dès 2015. Quant à M. REBSAMEN, il tablait récemment sur "une stabilisation et, à la fin de l'année, un début de régression" du nombre d'inscrits à Pôle emploi.

L'économie française pourrait de nouveau créer entre 115 000 et 212 000 emplois par an d'ici 2022

Après des années de destructions nettes d'emplois, l'économie française pourrait de nouveau en créer, entre 115 000 et 212 000 par an d'ici 2022, surtout dans les services et les métiers les plus qualifiés, selon un rapport remis lundi au gouvernement. Le rapport ébauche trois scénarios pour la période 2012-2022, plus ou moins optimistes selon la vigueur de la sortie de crise. Le premier, appelé "scénario central", permettrait de créer "177 000 emplois par an en moyenne" et de faire baisser le taux de chômage à 8 % en 2022, contre 10 % en métropole fin 2014, selon le rapport remis au ministre du Travail par France Stratégie et le service des statistiques du ministère (Dares). "Dans un contexte contraint par l'ajustement des finances publiques", la France connaîtrait "une sortie de crise progressive", avec une croissance moyenne "légèrement inférieure à 1,5 % par an".

Plus pessimiste, le deuxième scénario dit "de crise" (1 % de croissance annuelle) ne permettrait de créer que 115 000 emplois par an, à cause d'une "dégradation de la compétitivité" et d'un renforcement des contraintes financières". Ces créations ne permettraient pas d'absorber les 120 000 actifs supplémentaires prévus chaque année et le chômage se maintiendrait à "près de 10 %". A l'inverse, le troisième scénario "cible" assurerait en moyenne 212 000 créations de postes par an et ferait baisser le chômage "à moins de 7 %", grâce à une croissance annuelle de 1,8 %. La recette : "une stratégie d'investissement et d'innovation" dans un "contexte réglementaire et fiscal qui facilite l'éclosion de nouvelles activités". En comptant les 620 000 départs en fin de carrière par an, entre 735 000 et 832 000 postes seraient à pourvoir en moyenne chaque année. Mais quel que soit le scénario, le marché du travail devrait continuer à faire la part belle au "secteur tertiaire" et aux "métiers qualifiés".

Le niveau record du chômage relance les débats sur la politique économique de l'exécutif

Au lendemain de l'annonce d'une nouvelle hausse du chômage en France en mars, le débat sur la stratégie économique du gouvernement a été relancé. Pourtant, mardi matin sur RTL, le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement Jean-Marie LE GUEN avait été clair : "ce n'est pas un bon résultat, mais en même temps, cela ne change pas nos analyses, notre détermination, notre conviction". "Nous savons que la croissance est en train de repartir et que l'emploi vient une fois la croissance réinstallée. Nous avons tous les éléments qui nous laissent à penser qu'à la fin de l'été, au début de l'automne, il y aura un retour de croissance relativement important dans notre pays", avait-il insisté. "Le chômage s'inversera, notre politique portera ses fruits et (le président) François HOLLANDE sera notre candidat", a-t-il martelé, relancé sur la condition énoncée par le chef de l'Etat, qui ne se représentera pas si la courbe ne s'inverse pas.

Le responsable gouvernemental a mis l'accent sur une "spécificité française dont il faut se féliciter, même si elle amène des difficultés : nous avons une démographie positive, c'est-à-dire qu'il faut créer pas simplement des emplois pour se substituer à ceux qui existent, mais il faut créer de nouveaux emplois pour de nouveaux entrants", "c'est plus difficile évidemment que d'autres économies, mais je pense que nous sommes dans la bonne direction". Il a aussi fait état d'autres indices comme "une croissance de l'intérim", qui "est toujours le premier frémissement" de reprise de l'emploi. Cette explication ne convainc pas certains au PS.

Sur Radio Classique, la députée des Hautes-Alpes Karine BERGER, première signataire de la motion D en vue du congrès du PS, a appelé mardi à "revoir la façon dont (les) 40 milliards (de baisses de charges) ont été distribués". Il y a des PME qui certes en avaient vraiment besoin et vont même avoir besoin d'en encore plus, mais peut-être qu'il y a de grandes entreprises qui à ce stade ne jouent pas le jeu de l'utilisation de cet argent pour créer de l'emploi". Elle souhaite des "contreparties de la part des grands groupes". Quarante milliards, c'est du jamais vu, jamais fait. C'est 6 % de la masse salariale rien que via le pacte de responsabilité. C'est des salaires au SMIC qui ne paient plus de cotisations patronales", a-t-elle justifié. "Les grandes entreprises qui arrivent à exporter, avec un euro qui a baissé fortement, et qui bénéficient de ces aides, doivent avoir des résultats en termes d'emploi et d'embauche. A ce stade, sur un certain nombre de secteurs, malheureusement, ça ne se voit pas".

A l'aile gauche du PS, le discours est encore plus critique. Voyant dans cette nouvelle hausse du chômage "la démonstration qu'il est urgent de faire une certaine réorientation de notre politique", Mme LIENEMANN, sénatrice de Paris, a plaidé "pour un collectif budgétaire où on mettrait sur la table 20 milliards pour gagner un point de PIB, c'est-à-dire 150 000 emplois". Ces 20 milliards pourraient être pour la moitié du pouvoir d'achat et pour l'autre moitié de l'investissement public rapide. Je pense notamment à tout ce qui est nécessaire en économie d'énergie pour les bâtiments publics". "Voilà plusieurs mois, voire plusieurs années, que nous disons que sans un effort équilibré entre la relance de la demande – la consommation ou l'investissement public – et de l'autre côté la relance de l'offre – aider l'investissement de modernisation de nos entreprises –, nous n'arriverons pas à faire reculer le chômage. Hélas, ce bilan, cette analyse est confortée"



A l'inverse, le gouverneur de la Banque de France Christian NOYER a appelé mardi à arrêter de créer "des complexités supplémentaires pour les entreprises" et à lancer des réformes structurelles plus ambitieuses. Il propose de s'"attaquer" rapidement aux "tabous du marché du travail", citant la refonte des seuils sociaux au sein des entreprises, l'unification du contrat de travail et une modification du SMIC, afin qu'il puisse être notamment réduit de façon temporaire pour les jeunes non qualifiés ou être modulables selon les régions. "Si on veut faire des réformes, c'est maintenant (...) et c'est ça qui permettra d'avoir enfin une baisse significative du chômage en 2016". Avec ces réformes, "on peut être entre 1,5 % et 2 %" de croissance en 2016, assure-t-il. Pour l'heure, 70 % des entrepreneurs français disent avoir "peur" quand ils envisagent une embauche en France, selon un sondage Opinionway pour le Medef, rendu public mardi .

POUR UNE CROISSANCE SOUTENABLE EN EUROPE

La Lettre du CEPII | MICHEL AGLIETTA ET ÉTIENNE ESPAGNE

problèmes économiques

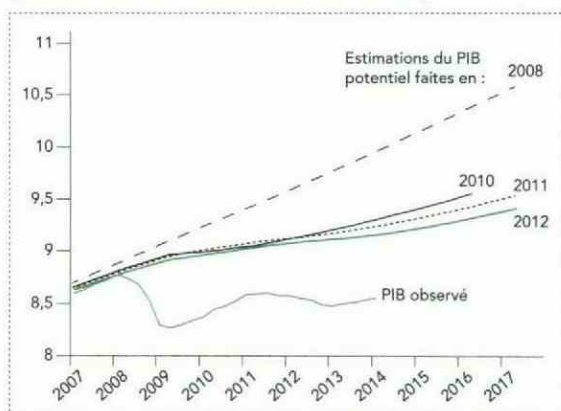
> Seule l'élévation du niveau général du taux d'investissement en Europe peut, selon les auteurs, aider l'Union européenne (UE) à retrouver une croissance durable et de qualité, au-delà du rebond conjoncturel de 2013. Les objectifs 2020 inscrits dans le paquet Climat-Énergie de l'UE et l'opportunité offerte par la conférence de Paris sur le climat de décembre 2015 constituent les bases d'un programme ambitieux. Mais étant donné l'ampleur des investissements à réaliser et leur coût – 120 milliards d'euros d'investissement sont notamment requis pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable et 60 milliards d'euros seraient chaque année nécessaires pour la rénovation des bâtiments –, ce programme ne pourra être accompli qu'à l'aide d'un financement largement nourri par le programme de quantitative easing de la Banque centrale européenne (BCE) au premier trimestre 2015.

Écarter la malédiction de la croissance basse dans la zone euro

Depuis 2007, la zone euro est victime d'une double faiblesse. D'une part, l'insuffisance chronique de demande a abouti à une stagnation prolongée, de sorte que le niveau du produit intérieur brut (PIB) est en 2014 légèrement inférieur à celui de 2007. D'autre part, le renouvellement insuffisant du capital tant matériel qu'immatériel a entraîné un fléchissement des facteurs de la productivité, se traduisant par une croissance potentielle sensiblement inférieure à la tendance d'avant-crise (voir graphique 1).

Pendant que l'investissement productif plongeait (– 20 % en moyenne dans la zone euro de 2008 à 2014), l'héritage du surendettement provoqué par l'expansion immobilière de nombreux pays européens et révélé par la crise financière provoquait un surgissement de l'épargne privée. Celui-ci était motivé par le désir de désendettement et par la recherche de liquidité pour se prémunir contre un avenir incertain et pressenti sombre. Jusqu'en 2010, l'écart entre l'épargne et l'investissement agrégés dans la zone euro a été amorti par l'augmentation des déficits publics. Mais, à partir de 2011, les gouvernements se sont jetés simultanément dans l'austérité budgétaire, faisant grandir l'excès d'épargne (voir graphique 2). En conséquence, la zone euro, qui avait

1. PIB potentiel et effectif dans la zone euro (en milliers de milliards d'euros 2005)



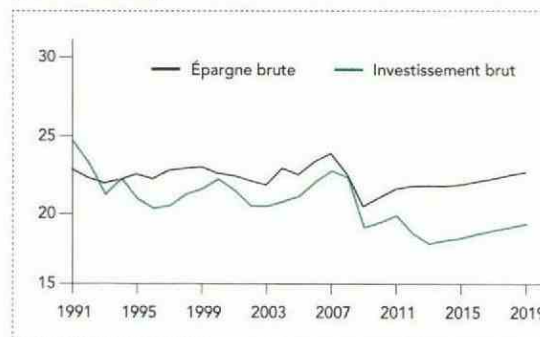
Source : FMI ; World Economic Outlook Databases ; Bloomberg.

précédemment un compte extérieur équilibré, s'est mise à accumuler des excédents courants.

Tout se serait bien passé si chaque pays avait pu accumuler des excédents extérieurs en proportion de son excès d'épargne privée. Toutefois, la zone euro étant un grand espace économique au niveau mondial, son excédent courant ne pouvait pas être très élevé, étant, dans les conditions postcrise financière, limité par la faible capacité du reste du monde à l'absorber. Un ajustement efficace aurait impliqué que le redéploiement de l'activité économique vers la demande extérieure à la zone euro bénéficie surtout aux pays les plus affectés par le désendettement privé consécutif aux excès d'endettement d'avant-crise.

C'est l'opposé qui s'est passé. Le pays le moins affecté par l'endettement d'avant-crise, c'est-à-dire l'Allemagne, a accumulé des excédents courants atteignant des niveaux extravagants (plus de 7 % du PIB en 2013 et 2014) et de plus en plus élevés. Le néomercantilisme allemand, dans un monde où les déséquilibres globaux des balances de paiements se réduisaient par une forte décélération de la croissance mondiale, a contraint l'ajustement des pays souffrant d'un excès d'épargne privée. Ces derniers n'avaient alors que deux possibilités : accepter la poursuite de déficits public et courant pour maintenir un niveau minimal d'activité (ce fut le cas de la France) ou sombrer en récession pour détruire l'excès d'épargne par diminution du revenu national (ce fut le cas de l'Italie et de l'Espagne). Le tableau montre clairement que si la France n'a pu échapper à une sous-utilisation des capacités de production, celle-ci a été bien plus marquée en Italie et en Espagne.

2. L'écart grandissant entre l'épargne et l'investissement bruts dans la zone euro (en % du PIB)



Source : FMI, World Economic Outlook, octobre 2014.

Le cumul de cette configuration sur plusieurs années se reflète dans les positions extérieures nettes. Seule l'Allemagne accumule des avoirs nets sur l'étranger. Les autres grands pays de la zone euro ont des dettes nettes. Pour l'Espagne, il s'agit du surendettement privé qui a financé la spéculation immobilière avant la crise.

Cet ajustement inefficace, exacerbé par les erreurs de politique économique commises en 2011 et 2012, a conduit la zone euro dans un piège de basse croissance auto-entretenu. L'espoir de ceux qui ne veulent pas remettre en cause les politiques économiques en vigueur est qu'un choc extérieur suffira à sortir la zone euro du marasme. Cet espoir avait déjà été formulé en 2013 à la sortie de la récession. La double baisse du prix du pétrole et du change de l'euro peut certes provoquer un rebond conjoncturel, mais le retour d'une croissance durable est une toute autre affaire.

Tant que les « réformes structurelles » seront unilatéralement biaisées dans le sens de la dévaluation interne, c'est-à-dire de la baisse des coûts salariaux, sans se préoccuper des causes du déclin des progrès de productivité, elles jetteront les pays les uns contre les autres sans aucun gain collectif. Dans une phase de mutation suivant une grave crise financière, les ressorts antérieurs de la croissance, c'est-à-dire une dérive de l'endettement pour compenser l'effet dépressif sur la demande de l'inégalité des revenus, sont largement détendus, sinon brisés. On ne peut retrouver de croissance robuste et durable sans se préoccuper de la qualité de la croissance. Le désendettement étant très difficile, les banques centrales ont inondé les économies de liquidité. Cela n'a pas empêché le reflux de l'inflation et

Les déséquilibres extérieurs et la sous-activité en 2013 (en % du PIB)

Pays	Balance courante	Position extérieure nette	Écart de production (%)*
Allemagne	7,5	48	- 0,6
France	- 1,3	- 17	- 2,9
Italie	1,0	- 30	- 5,6
Espagne	0,8	- 98	- 5,3

* Écart de production = (PIB courant - PIB potentiel)/(PIB potentiel).
Source : IAGS, 3^e rapport, tableau 1, chapitre 5, p. 167, décembre 2014.

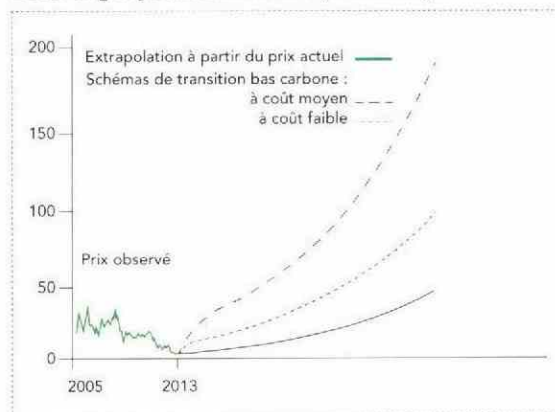
la panne de l'investissement. Or c'est dans un programme d'investissement ambitieux que les « vraies » réformes structurelles peuvent se réaliser, celles qui relancent le dynamisme économique par une politique industrielle tournée vers de nouvelles sources de productivité.

Si le contexte conjoncturel devient favorable à un rebond de la demande, le programme d'investissements européens doit comprendre des projets qui pourraient être mis en œuvre immédiatement, mais qui ont été tenus en réserve jusqu'ici par le pessimisme ambiant. Mais il ne s'agit que d'une rampe de lancement. Le programme doit être capable de mettre en mouvement des investissements à longue portée qui alimentent une croissance endogène. Les investissements publics et privés doivent être complémentaires et innovants pour élever la compétitivité hors prix et être capables d'inverser la désindustrialisation des territoires pour améliorer la qualité de la croissance. Cet ensemble de contraintes nous oriente vers les champs de la transition énergétique et bas carbone.

Changement climatique et stratégie d'investissement pour une croissance soutenable

L'Union européenne (UE) s'est déjà fixé des objectifs dans le cadre du paquet climat-énergie 2020 : 20 % de réductions d'émissions, 20 % d'accroissement de l'offre d'énergie renouvelable et 20 % d'accroissement de l'efficacité énergétique, dans chaque cas par rapport aux niveaux de 1990. Les cibles couvrent essentiellement quatre secteurs d'investissement : l'accroissement de l'offre d'énergie renouvelable, la construction de réseaux de distribution d'électricité (smart grids), l'amélioration de l'efficacité

3. Prix du carbone sur le marché européen des quotas d'émissions. Prix observé jusqu'en 2013 et projections à 2050 (en euros)



Source : 2^e Investing Initiative d'après CDC Climat Recherche (2013).

énergétique des bâtiments et le renouvellement des moyens de transport urbains.

L'objectif d'investissement est donc clairement défini. Néanmoins, la réalisation n'est pas si simple. Afin de remplir ces objectifs, les investissements dans les réseaux d'électricité devraient augmenter de 100 % sur la décennie 2010-2020. Pour ce qui concerne les énergies renouvelables, en dépit d'un départ prometteur, la capacité de production a chuté de 41 % sur les deux dernières années, de sorte que 120 milliards d'euros d'investissements sont désormais requis pour atteindre la cible en 2020. Dans le cadre de la rénovation des bâtiments, la Commission européenne a estimé en 2012 qu'au moins 60 milliards d'euros seraient nécessaires annuellement d'ici à 2020. Malheureusement, le secteur de la construction a chuté ces six dernières années, entraînant une baisse de production de 22 % par rapport à 2007. Malgré tout, la rénovation du stock d'immobilier reste cruciale, dans la mesure où les bâtiments (publics, commerciaux et résidentiels) correspondent à 40 % de la consommation d'énergie finale en Europe selon l'Agence internationale de l'énergie. Dans le secteur des infrastructures de transport, l'écart d'investissement est immense, à la fois pour les projets de transport transeuropéens, avec 500 milliards d'euros requis sur la décennie 2010-2020 dans le rail et les infrastructures portuaires, et pour la mobilité urbaine.

Ces quatre types d'investissement ont en commun un écart significatif entre leur rendement social et privé, en l'absence d'une valorisation suffisante de l'externalité carbone. Si les cibles



doivent être atteintes, cette valeur doit être fixée à un niveau supérieur aux prix existants, qu'il s'agisse du prix carbone du Système européen d'échange de quotas d'émission (EUETS), actuellement autour de 6 euros la tonne équivalent dioxyde de carbone (CO₂) (voir graphique 3), ou de la taxe carbone française de 14,5 euros par tonne équivalent CO₂. Mettre un prix élevé à l'externalité carbone est la clé d'une transition efficace de ces secteurs, à la condition de pouvoir contourner les blocages de nature politique liés à la mobilisation des « perdants » de la transition bas carbone. Il s'agit donc de trouver un mécanisme de financement transitoire.

Un mécanisme de financement transitoire pour contourner les blocages...

Le cœur de notre proposition revient à une différenciation temporaire entre le prix du carbone inclus/payé par le stock de capital installé et les biens et services produits et le prix du carbone inclus/payé par les nouveaux investissements, c'est-à-dire le capital futur à produire¹. Les nouveaux investissements intégreraient une forte valorisation du carbone aussitôt que possible, tandis que le stock de capital existant serait temporairement épargné afin de réduire les sources de blocage d'ordre politique. Ceci peut être concrètement réalisé en appliquant une valorisation élevée du carbone à ces quatre catégories d'investissements, qui produiraient chacune des réductions d'émissions de CO₂ et prépareraient le terrain pour une reprise durable de l'activité européenne. Un actif carbone serait créé dès lors que la quantité de gaz à effet de serre évités par le projet financé serait vérifiée et certifiée par des agences indépendantes ; cet actif carbone serait alors accepté comme collatéral au refinancement par l'autorité publique monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) dans notre cas.

La garantie publique apportée sur la valeur des actifs carbone par la banque centrale n'est pas un substitut au prix réel du carbone. De façon très pragmatique, elle épargne le stock de capital existant en lui évitant une dépréciation trop forte, tout en envoyant un « signal prix » aux nouveaux investissements durant la phase de transition du

processus. De cette manière, cela réduit considérablement les effets redistributifs immédiats d'un prix optimal du carbone. Avec le temps, le prix réel du carbone devrait converger vers sa valeur sociale dans la mesure où il y a de fortes incitations pour les gouvernements à mettre en œuvre les mesures fiscales nécessaires pour assurer la garantie publique.

Les certificats carbone produits par le processus décrit ci-dessus sont une matérialisation de l'écart entre rendement social et privé des investissements dans les quatre secteurs étudiés dans cet article. Mais la structure de financement des investissements dans chacun de ces secteurs est très différente, de sorte que nous devons analyser attentivement l'effet potentiel de ces certificats sur le comportement d'investissement de chaque type d'agent économique.

... et modifier les comportements sectoriels d'investissement

Comment le mécanisme de financement que nous proposons peut-il changer le comportement d'investissement à court et à long terme ? Est-ce que l'incitation sera assez forte pour encourager les nécessaires transformations structurelles de ces secteurs ? Va-t-elle favoriser les réductions d'émissions les plus efficaces ?

Les secteurs varient grandement en termes de type et de taille des agents économiques impliqués, de leurs contraintes budgétaires et de crédit, de la qualification des emplois générés. Dans l'Union européenne, le potentiel pour l'efficacité énergétique de la rénovation des bâtiments a été estimé à environ 600 milliards d'euros entre 2012 et 2020 ; 180 milliards d'euros pour réduire les émissions de 20 %, et 420 milliards d'euros pour les réduire de 40 %. Les entreprises impliquées dans la rénovation thermique des bâtiments sont souvent de petite taille et doivent mettre en œuvre des dispositifs de formation et de restructuration de leur mode d'organisation propres à cet objectif d'isolation. Pour ce qui concerne l'immobilier résidentiel, il existe de plus une contrainte budgétaire non négligeable pour une bonne part des propriétaires de logements. L'avantage du dispositif de certificats carbone repose sur sa souplesse d'ajustement à ce type de configuration où le risque de l'investissement doit être partagé entre plusieurs acteurs, même si des politiques d'aide technique à la formation et de tiers payant devront sans doute être mises en œuvre en parallèle.

¹ Pour une présentation plus complète de cette proposition, voir Aglietta M. et Espagne E. (2015), « Financing Energy and Low-carbon Investment: Public Guarantees and the ECB », CEPII Policy Brief, n° 6, février.

La mobilité urbaine est un secteur qui a des caractéristiques très différentes. Les instruments pour financer ces investissements sont déjà très bien structurés. Dans la mesure où la plupart de ces investissements sont réalisés par des investisseurs publics, la mobilité urbaine semble être un bon endroit pour mettre en œuvre la version la plus simple du mécanisme de certificats carbone, à condition que le contrôle de l'efficacité carbone des investissements soit particulièrement strict en raison de l'échelle de ces projets. La question du partage du risque est moins un problème dans la mesure où le secteur est beaucoup plus homogène que celui du bâtiment.

Un canal direct de transmission de la politique monétaire

Les implications politiques du nouveau tournant monétaire de la BCE ne font qu'émerger après l'annonce de la politique de quantitative easing, dans laquelle la BCE se propose d'acheter environ 1100 milliards d'euros de titres souverains (essentiellement) et d'actifs privés (marginale) en échange de la poursuite de réformes structurelles et de consolidations fiscales. Selon ce mécanisme, le soutien aux investissements nouveaux provient de la réallocation de portefeuilles par les institutions financières et d'un coût du capital diminué pour les emprunteurs. En théorie, en réduisant le ratio rendement/risque de la dette publique à long terme, les détenteurs de dette publique vont chercher à diversifier leurs portefeuilles vers des instruments plus risqués ou à rendement plus élevé, transmettant la baisse des taux vers un spectre plus large d'actifs privés. Cependant, à la suite de la crise financière, les investisseurs risquent de manifester une préférence pour la liquidité. De plus, les emprunteurs potentiels pourraient avoir un appétit faible pour l'investissement, soit

en raison d'une demande insuffisante, soit en raison de la priorité accordée à la réduction des dettes. Avec cette proposition, la BCE achèterait des instruments financiers émis par les investisseurs bas carbone (c'est-à-dire des crédits carbone certifiés et des obligations bas carbone). La monétisation de ces instruments générerait de nouveaux revenus en créant un canal de transmission direct pour abonder l'investissement dans les secteurs soutenable de l'économie. En se concentrant sur quatre secteurs, il serait possible de réduire l'écart à la croissance potentielle et de créer un chemin crédible vers une économie bas carbone.

La récente Conférence des parties de Lima, en décembre 2014, a souligné le rôle clé que pourrait jouer la « finance climat » pour un accord lors de la prochaine Conférence des parties à Paris en 2015. La capacité des pays développés à construire la confiance autour du financement du climat à long terme sera de la plus haute importance. L'Europe, figure de premier plan de la diplomatie climatique, devrait tenir un rôle clé en assurant les conditions de création de cette confiance.

La Lettre du CEPI

« FINANCER LES INVESTISSEMENTS POUR UNE CROISSANCE SOUTENABLE EN EUROPE »

L'article n'est pas reproduit dans son intégralité.
N° 363, mars 2015
113, rue de Grenelle
75700 Paris SP 07
Tel. : +33 (0)1 59 68 65 00

www.cepi.fr

Michel Aglietta est professeur émérite à l'université Paris-X Nanterre et conseiller au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).
Étienne Espagne est économiste à France Stratégie.

**HORIZON 2022****Agriculteur est le
métier qui perdrait
le plus d'emplois**

En France, agriculteur est le métier qui perdrait le plus d'emplois à l'horizon 2022, selon le rapport de France Stratégie Les métiers en 2022 présenté à Paris, le 28 avril. Françoise Bouygard, directrice du service statistiques du ministère du Travail (DARES), a expliqué : *« Nous allons produire plus avec moins d'agriculteurs »*. A trois jours de l'ouverture de l'exposition universelle de Milan dont le thème est l'alimentation, la prospective 2012-2022 est sans appel : la tertiarisation du marché du travail touchera encore l'agriculture de plein fouet. 258.000 départs en retraite sont prévus sur la période : *« Tous ne seraient pas remplacés, sauf pour les techniciens et cadres »*.



EN CHIFFRE

258 000 agriculteurs doivent partir en retraite d'ici 2022

En France, agriculteur est le métier qui perdrait le plus d'emplois à horizon 2022, selon le rapport de **France Stratégie** « Les métiers en 2022 » présenté à Paris, le 28 avril. Françoise Bouygard, directrice du service statistiques du ministère du Travail (Dares), a expliqué : « nous allons produire plus avec moins d'agriculteurs ». A trois jours de l'ouverture de l'Exposition universelle de Milan dont le thème est l'alimentation, la prospective 2012-2022 est sans appel : la tertiarisation du marché du travail touchera encore l'agriculture de plein fouet.

Apprentissage

La Fnadir appelle à une véritable stratégie pour l'apprentissage

Alors que Matignon mobilise ce mardi 12 mai pour l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi, la Fédération nationale des associations régionales des directeurs de centres de formation d'apprentis (Fnadir), se rend ce matin même au séminaire sur l'apprentissage en France co-organisé par France Stratégie et le Conseil d'analyse

économique [1]. Représentant de son institution lors du point d'étape organisé par François Rebsamen le 7 mai dernier (voir notre article), Robert Dufour, secrétaire national, nous livre son analyse.

Clarifier le financement

Qu'il s'agisse de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, des assises de l'apprentissage du 19 septembre 2014 ou de la préparation de la loi du 5 mars 2014, Robert Dufour salue sans peine la mise en place d'un « *travail collaboratif* ». Mais en 2015, l'impatience pointe et « *l'attente d'une véritable stratégie en matière d'apprentissage* » est rappelée. Et de s'inquiéter de certaines mesures qui viennent, selon lui, « *brouiller le message* ». Ainsi, a-t-il par exemple alerté François Rebsamen sur le « *risque d'un effet d'aubaine* » qu'entraînerait, selon son organisation, les exemptions financières la première année de contrat pour les entreprises de moins de 11 salariés employeurs d'apprentis de moins de 18 ans. Autre inquiétude de la Fnadir portée à l'attention du ministre, celle relative au financement des CFA. « *Là aussi, les choses ne sont pas très claires car le financement repose sur le coût apprenti, lequel retient essentiellement le face à face pédagogique alors que nous avons d'autres missions* », estime-t-il.

Clarifier les attentes

Au-delà de ces mesures et de l'objectif quantitatif des 500 000 apprentis à l'horizon 2017, le secrétaire national estime surtout qu'il manque « *une vision claire du type d'apprentissage que l'on recherche* ». Du côté de la Fnadir, celle présentée lors des présidentielles 2012 pourrait se résumer ainsi : une pédagogie qui s'inscrit dans un contrat de travail accessible à tous les niveaux de formation [2]. Trois ans plus tard, Robert Dufour s'inquiète de l'hétérogénéité des discours et des propositions. Des exemples ? « *Est-ce que l'apprentissage relève toujours de la formation initiale lorsque le président de la République parle d'un apprentissage tout au long de la vie ? À quels niveaux de formation les conseils régionaux destinent-ils l'apprentissage ? Quel type d'apprentissage souhaite l'Institut Montaigne en publiant une étude qui propose que l'apprentissage rentre dans le giron de l'Éducation nationale (lire notre article) ?* »

Pour la Fnadir, la réponse tient en un souhait : « *qu'il y ait une parité d'estime totale entre les formations à temps plein et les formations en alternance dans le cadre du dispositif apprentissage* », plaide Robert Dufour.

- Le site de la FNADIR : [/www.fnadir.org/](http://www.fnadir.org/)

[1] Voir www.strategie.gouv.fr/.

[2] Voir notre article.



L'amendement du Sénat qui irrite les syndicats

Le Sénat a adopté, mardi 12 mai, le projet de loi d'Emmanuel Macron pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances, en le modifiant fortement dans un sens plus libéral. Il a été approuvé par 229 sénateurs de droite, les socialistes s'abstenant. Cette version n'a aucune chance d'être retenue en commission mixte paritaire des deux chambres, le 3 juin, et d'être adoptée par l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot en deuxième lecture. Mais l'attitude d'Emmanuel Macron sur un amendement de l'UMP concernant la simplification du Code du travail irrite déjà les syndicats et les frondeurs du Parti socialiste.

Dans la soirée du 7 mai, la majorité sénatoriale a adopté un amendement de l'UMP ayant pour objectif de mettre en place une commission chargée de proposer, dans un délai d'un an, "un nouveau Code du travail simplifié". Pour l'UMP, il s'agit à travers cette commission d'"accroître les possibilités de dérogation aux dispositions du Code du travail par un accord collectif" et de "simplifier les règles applicables à l'exécution et à la rupture du contrat de travail". Le ministre de l'économie ne s'est pas opposé à cet amendement, ce qui est doublement surprenant et même incompréhensible. D'une part, le projet de loi de François Rebsamen, ministre du travail, sur le dialogue social, doit être examiné par l'Assemblée nationale à compter du 26 mai et Emmanuel Macron s'était engagé à ne pas interférer dans ce débat qui concerne d'abord les partenaires sociaux. D'autre part, le premier ministre a justement chargé une commission, présidée par Jean-Denis Combexelle, ancien directeur général du travail et président de la section sociale du Conseil d'Etat, d'élaborer des propositions pour donner plus de place au dialogue social dans les entreprises et les branches professionnelles. Cette commission, qui a été installée le 4 mai à (...) Lire la suite sur lemonde.fr



L'amendement du Sénat qui irrite les syndicats

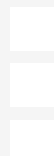
Le Sénat a adopté, mardi 12 mai, le projet de loi d'Emmanuel Macron pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances, en le modifiant fortement dans un sens plus libéral. Il a été approuvé par 229 sénateurs de droite, les socialistes s'abstenant. Cette version n'a aucune chance d'être retenue en commission mixte paritaire des deux chambres, le 3 juin, et d'être adoptée par l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot en deuxième lecture. Mais l'attitude d'Emmanuel Macron sur un amendement de l'UMP concernant la simplification du Code du travail irrite déjà les syndicats et les frondeurs du Parti socialiste.

Dans la soirée du 7 mai, la majorité sénatoriale a adopté un amendement de l'UMP ayant pour objectif de mettre en place une commission chargée de proposer, dans un délai d'un an, "un nouveau Code du travail simplifié". Pour l'UMP, il s'agit à travers cette commission d'"accroître les possibilités de dérogation aux dispositions du Code du travail par un accord collectif" et de "simplifier les règles applicables à l'exécution et à la rupture du contrat de travail". Le ministre de l'économie ne s'est pas opposé à cet amendement, ce qui est doublement surprenant et même incompréhensible. D'une part, le projet de loi de François Rebsamen, ministre du travail, sur la dialogue social, doit être examiné par l'Assemblée nationale à compter du 26 mai et Emmanuel Macron s'était engagé à ne pas interférer dans ce débat qui concerne d'abord les partenaires sociaux. D'autre part, le premier ministre a justement chargé une commission, présidée par Jean-Denis Combexelle, ancien directeur général du travail et président de la section sociale du Conseil d'Etat, d'élaborer des propositions pour donner plus de place au dialogue social dans les entreprises et les branches professionnelles. Cette commission, qui a été installée le 4 mai à **France Stratégie**, doit remettre son rapport à Manuel Valls en septembre.

Christian Paul, chef de file de la motion de l'aile gauche pour le congrès de Poitiers du PS, du 4 au 6 juin, s'est insurgé contre cet amendement et plus globalement contre la réécriture de la loi Macron, en fustigeant l'abstention socialiste. "Nous demandons aux socialistes, a déclaré le député de la Nièvre, de réagir collectivement, de s'opposer avec fermeté à un texte porteur de régressions sociales et qui fragilise dangereusement les conditions de travail des salariés".

Mardi 12 mai, Force ouvrière a dénoncé vivement l'amendement de l'UMP et l'avis favorable que lui a donné Emmanuel Macron. "Cet article additionnel, souligne FO dans un communiqué, a pour objectifs annoncés de permettre d'accroître les possibilités de dérogation au Code du travail et de généraliser la primauté de l'accord collectif sur le contrat de travail et ce, quelles qu'en soient les conséquences pour les salariés. FO rappelle son attachement à la liberté contractuelle et à l'autonomie de la négociation collective qui ont été fragilisées ces dernières années par les différentes interventions du législateur favorisant en particulier la négociation dérogatoire". La possibilité de négocier, sous certaines conditions, des accords dérogatoires à la loi a été introduite en 1982 - sous réserve d'un accord syndical majoritaire - et élargie aux conventions collectives de branche - sauf si celles-ci l'interdisent expressément - en 2004.

La confédération de Jean-Claude Mailly évoque le prochain débat sur le projet de loi Rebsamen et la commission Combexelle, relevant que "ce nouveau cavalier législatif vient percuter de plein fouet leurs travaux respectifs, sans aucune concertation préalable avec les interlocuteurs sociaux". Elle "dénonce cette méthode, s'insurge contre cette nouvelle tentative de remise en cause des droits individuels des travailleurs et exige le retrait immédiat de ce dispositif". Une fois n'est pas coutume, il y a fort à parier que l'ensemble des confédérations syndicales exprimeront la même irritation quant à la non opposition gouvernementale à cet étrange amendement.



-
-
-
-

Signaler ce contenu comme inapproprié



Quel été pour les intermittents ?

La révolte gronde à quelques semaines des festivals d'été...



Très peu traitée depuis la rentrée, la question du régime des intermittents a resurgi le 22 avril 2015 lorsque François Rebsamen a présenté au Conseil des ministres son projet de loi « relatif au dialogue social ». Il y annonce la « sanctuarisation » du régime d'assurance-chômage des artistes. Avant les festivals d'été, la profession commence à manifester ses doutes et son mécontentement.

Moderniser et simplifier le dialogue social. Telle est l'ambition affichée par le projet de loi « relatif au dialogue social et au soutien à l'activité des salariés » présenté le 22 avril 2015 au Conseil des ministres par le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social François Rebsamen. « Au sujet des intermittents du spectacle, les annonces vont dans le sens de celles qu'a faites le gouvernement les 7 et 11 janvier 2015 – celles du 7 sont passées inaperçues du fait de l'actualité funèbre de ce jour. À savoir essentiellement l'inscription dans la loi du principe d'un régime spécifique pour les artistes et les techniciens du spectacle », affirme Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT-spectacle. Une avancée en théorie ; en pratique une série de promesses floues qui sont loin de convaincre la profession et ses syndicats.

Une feuille de route qui déçoit

Les membres de la Coordination des intermittents et précaires (CIP) de Franche-Comté sont parmi les premiers à avoir réagi publiquement à l'intervention de François Rebsamen. Dans une lettre publique rédigée dès le 22 avril, ils demandent aux députés de leur région de « ne pas promulguer cette loi néfaste à la démocratie, aux intérêts des salariés et aux effets économiques discutables ». Selon eux, « la "sanctuarisation" de l'intermittence n'en est pas une. Elle n'entérine aucune des avancées promises, malgré des mois de concertation, malgré les déclarations volontaristes du Premier ministre Manuel Valls. » Autrement dit, le travail amorcé en juin 2014 avec la mise en place d'une mission de concertation dirigée par le député Jean-Patrick Gilles, l'ancienne codirectrice du festival d'Avignon Hortense Archambault et l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle n'a pas porté ses fruits. Du moins pas autant que l'espérait la profession.

Depuis la signature par les syndicats et le patronat de l'accord sur la nouvelle convention de l'assurance-chômage le 22 mars 2014 qui a provoqué la colère des intermittents et la perturbation de nombreux festivals d'été, la profession attendait pourtant beaucoup de cette mission dont l'existence était, en soi, déjà une chose prometteuse. « Avant cela, nos propositions n'avaient jamais été étudiées au sein des négociations interprofessionnelles. Et depuis plus de dix ans, nous n'avions pas eu les moyens de fournir à l'Unedic – organisme dirigé par les partenaires sociaux et chargé de la gestion de l'assurance-chômage – des propositions chiffrées de réforme », explique Sofi Vaillant de la CIP Ile-de-France. En réponse à la Cour des comptes qui se plaignait d'un

« déficit chronique » du régime des intermittents évalué à un tiers du déficit total de l'assurance-chômage – soit un plus d'un milliard d'euros –, la CGT-Spectacle, la CFDT et la CIP ont en effet pu prouver la viabilité économique de modèles d'assurance-chômage alternatifs, plus solidaires.

Vers un été 2014 bis ?

Le projet de loi Rebsamen refuse explicitement une des propositions centrales des syndicats : le remplacement des annexes 8 (techniciens) et 10 (artistes) de l'Unedic par une annexe unique. Le retour à la date anniversaire – 507 heures en 12 mois au lieu de 10,5 pour être éligible au régime spécifique d'assurance-chômage – et la mise en place d'un plafond d'indemnisation n'ont quant à eux pas été abordés. « L'existence de règles spécifiques pour les professions concernées seront inscrites dans la loi », peut-on seulement lire dans la « Feuille de route pour refonder le régime de l'intermittence » publiée sur le site du gouvernement le 21 avril 2015.

Denis Gravouil note toutefois dans ce communiqué une avancée : « Les négociations de la convention d'assurance-chômage vont impliquer les professionnels du spectacle et pas seulement les partenaires sociaux. » Pour se prononcer sur la future loi, il attend donc de pouvoir apprécier la qualité des discussions. « Nous attendons beaucoup de la conférence pour l'emploi dans les métiers du spectacle annoncée pour l'automne », précise-t-il. D'ici là, difficile de savoir quel sera le visage des festivals de l'été.

« Notre objectif n'est bien sûr pas d'ajouter des annulations à celles qui se sont multipliées depuis les dernières municipales. Mais tout dépend de ce qui va se dessiner dans les prochains mois », explique Sofi Vaillant. Il paraît peu probable cependant que le scénario de l'été se reproduise. Denis Gravouil remarque : « Depuis que pour sauver les festivals de l'été – celui d'Avignon surtout – le gouvernement a supprimé le différé d'indemnisation qui figurait dans la nouvelle convention d'assurance-chômage signée le 22 mars 2014, les intermittents sont moins mobilisés. Mais on ne sait jamais, le mouvement qui s'est manifesté l'an dernier par de nombreuses grèves pourrait bien repartir si les négociations se passaient mal... »



SOCIAL /// FRANCE



LA CHRONIQUE DE JEAN-CHRISTOPHE LE DUIGOU (*)

Comment vider le droit du travail de son contenu

Le premier ministre a décidé de s'attaquer au mode d'élaboration des normes du travail. Selon ses propos, l'objectif serait « d'élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail ». Jean-Denis Combexelle, ancien directeur général du travail, est chargé de piloter un groupe de réflexion qui rendra ses conclusions fin septembre en vue d'une conférence avec les partenaires sociaux à l'automne. Cette mission a sans doute plus pour objet de nourrir la posture politique de Manuel Valls que de fournir des mesures immédiatement applicables. On ne doit pas pour autant en sous-estimer la portée.

L'idée même de « renforcer les accords d'entreprise » n'est pas critiquable. De tout temps les accords d'entreprise sont venus compléter

les dispositions du droit du travail pour permettre leur application dans les meilleures conditions. Ils ont été souvent facteurs de progrès en se diffusant ensuite largement. Il y a besoin de développer, à ce niveau de l'entreprise, la négociation qui se heurte souvent au refus patronal.

Mais voyons bien que nous avons affaire ici à tout autre chose. Le Conseil d'analyse économique comme la direction du Trésor à Bercy ont d'ailleurs planché ces dernières années sur le sujet. L'objectif de toutes ces réflexions était de « trouver les moyens d'accorder plus d'autonomie aux accords collectifs

d'entreprise afin d'adapter le droit du travail aux réalités du terrain ». Le diable ne se cacherait-il pas derrière cette notion, qui pourrait à première vue paraître anodine, « d'autonomie des accords » ?

Pour les promoteurs des accords d'entreprise il faudrait que la loi permette aux accords de déroger aux dispositions légales et réglementaires. Voire aux accords de branche. En un mot, passer outre certaines règles qui structurent le contrat de travail et qui apportent des garanties aux salariés. Ce serait la mise en pratique de ce que les juristes appellent « l'inversion de la hiérarchie des normes ». Seulement les droits fondamentaux, comme l'égalité entre les



femmes et les hommes, le droit à se syndiquer, le droit aux congés payés, devraient rester du domaine de la loi ou du règlement.

Il est vrai que le principe de la hiérarchie des normes n'est déjà plus absolu. Il a connu ses premiers accrocs avec les dérogations en matière de temps de travail et plus récemment avec les accords dits de « maintien de l'emploi », permis par la loi de juin 2013. Mais désormais il s'agirait d'accorder un droit à déroger généralisé, avec pour seule garantie le fait que cet accord devrait être majoritaire. En d'autres termes, au nom du pragmatisme, le Code du travail et les accords de branche deviendraient « supplétifs ».

On peut vouloir revisiter la pertinence de telle ou telle disposition de la loi ou des accords de

branche. Personne n'en niera la nécessité. Cela ne justifie aucunement le bouleversement préconisé de l'architecture du droit social. En fait, il s'agit, pour ses promoteurs, en obtenant le droit de contourner la loi, de mettre en concurrence des sites avec l'objectif d'imposer, un peu partout, pertes de rémunération, flexibilité, intensification du travail, suppressions d'emplois... dans une logique de dumping social. Cette inversion des normes signifierait l'emprise totale du marché sur le travail, engageant les hommes dans une compétition sans réelles limites. La gestion du travail humain mérite d'autres méthodes! ★

(*) Économiste et syndicaliste.

**L'OBJECTIF DU GOUVERNEMENT ? QUE LA
LOI PERMETTE AUX ACCORDS D'ENTREPRISE
DE PASSER OUTRE LE CODE DU TRAVAIL.**

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

CRÉDIT / PHOTO



Les Exclusifs

Politique

Double réflexion

Terra Nova a confié à deux experts, Gilbert Cette et Jacques Barthélémy, la préparation d'une note sur l'articulation entre la loi et les accords d'entreprise en matière sociale. Le think tank aimerait présenter ses propositions dès le mois de juin, prenant de vitesse la mission confiée par Manuel Valls à l'ancien directeur général du travail, Jean-Denis Combrexelle, sur un sujet très proche. Terra Nova prépare déjà les débats du scrutin présidentiel de 2017. Des travaux sont ainsi en cours sur la réforme du système de santé. **A. L.**

Qualité de vie : PIB et nouveaux indicateurs

Une loi passée inaperçue au mois d'avril pourrait être en train de révolutionner le pilotage économique du pays. Portée par la députée Eva Sas, elle vise à prendre en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques. Le PIB, sacro-saint indicateur de la santé économique d'un pays, ne sera bientôt plus le seul à évaluer la mesure du progrès de notre société. Le cabinet d'expertise et de réflexion France Stratégie, affilié au Premier ministre, et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sont en train de mener une enquête pour recueillir l'opinion des Français sur le sujet. Parmi les nouveaux indicateurs possibles : qualité de vie, développement durable, vivre ensemble.

De nouveaux indicateurs pour le PIB

PIB Le PIB, indicateur de la production intérieure brute, serait main-

tenant un indicateur obsolète. Créé aux États-Unis pendant la Grande Dépression de l'entre-deux-guerres et repris en France après la Seconde Guerre mondiale, il a été un indicateur de croissance décisif à une époque de grande croissance et de reconstruction du pays. C'est bien là son défaut, car n'étant plus

L'enjeu est que

la réussite d'un
gouvernement soit
mesurée selon l'emploi,
la qualité de vie et
la préservation de
l'environnement.

adapté à notre époque, il peut donner des indices contradictoires. En effet, après des événements catastrophiques, comme un tremblement de terre, une grave crise

économique, un ouragan, il s'avère que le PIB augmente car le pays doit se reconstruire ; pourtant l'impact de la catastrophe sur la prospérité du pays n'apparaît nulle part.

D'où l'idée d'affiner les indicateurs, en gardant celui du PIB complété par d'autres. Selon Eva Sas, « l'enjeu est que la réussite d'un gouvernement ne soit plus mesurée à l'aune de la croissance du PIB, mais de nos véritables objectifs : l'emploi, la qualité de vie, le revenu réel de nos concitoyens, la préservation de notre environnement ».

Une idée déjà avancée en 2009 avec le rapport Stiglitz et appuyée récemment par la Fondation Nicolas Hulot pour prendre en compte la « *dégradation et la destruction des ressources naturelles et des services écologiques* », pourtant comptées actuellement positivement dans le calcul du PIB.

L'exemple des voisins européens

Des mesures similaires existent déjà chez nos voisins européens.

En Allemagne par exemple, le PIB est accompagné de neuf critères se regroupant en trois domaines : l'économie, l'écologie et la santé sociale. Pour chacun de ces indicateurs, des seuils d'alerte permettent de tirer la sonnette d'alarme.

du Royaume-Uni, un programme national de mesure du bien-être a été mis en place en 2011. Il comprend une quarantaine d'indicateurs regroupés suivant dix critères : bien-être personnel, bien-être relationnel, santé, gestion du temps, cadre de vie, conditions économiques du ménage, indicateurs économiques, éducation, gouvernance et environnement. Les Français peuvent participer à cette réflexion en se rendant sur l'enquête *Comment mesurer la qualité de la croissance ?* sur le site de France Stratégie.

Laurent Gey



IFOUR/AFP/Getty Images

Le PIB pourrait contenir d'autres données que celles économiques et s'accompagner d'indicateurs sur la qualité de vie, l'environnement et le vivre ensemble.



Les baby-boomers, une bouée de sauvetage pour François Hollande

Syndicated articles from Financial Times



Chômage

Anne-Sylvaine Chassany, FT - 619 000 emplois seront libérés chaque année d'ici 2022 par les baby-boomers prenant leur retraite, représentant ainsi 80% des postes à pourvoir

Pour le président français François Hollande, le chômage est un fléau. Depuis l'élection du leader socialiste il y a trois ans, il touche plus de 10 % de la population active, un niveau jamais atteint depuis le milieu des années 1990. Chiffre record : 3,5 millions de personnes sont sans emploi dans la deuxième économie de la zone euro, dont près d'un quart a moins de 25 ans. Le gouvernement a répondu par une campagne visant à simplifier le code du travail et desserrer certaines des contraintes réglementaires qui empêchent les petites entreprises d'embaucher. Pourtant, les statistiques montrent peu d'amélioration.

La carrière politique de M. Hollande, dont la cote de popularité est au plus bas, est en jeu. Il a juré de ne pas se représenter à un second mandat si le chômage n'avait pas baissé à la fin de son mandat de cinq ans, en 2017.

Et si le président pouvait se détendre et compter sur de puissantes forces démographiques pour le sauver ? C'est une conclusion qui découle de l'étude publiée la semaine dernière par **France Stratégie** (ex-Datar), un groupe de réflexion dépendant du gouvernement.

L'étude – fort opportunément révélée le lendemain de la publication des chiffres du chômage de mars – prévoit qu'en moyenne, 619 000 emplois seront libérés chaque année par les personnes prenant leur retraite.

C'est potentiellement énorme. Les baby-boomers qui approchent de l'âge de la retraite, nés lors des trois décennies de prospérité qui ont suivi la Seconde guerre mondiale, devraient libérer environ 80 % des emplois à pourvoir d'ici 2022. Cela représente une hausse annuelle de 411 000 par rapport aux années 1990, et plus de 565 000 par rapport à la présidence de Nicolas Sarkozy, qui a été battu par M. Hollande en 2012.

“Les baby-boomers qui approchent de l'âge de la retraite, nés lors des trois décennies de prospérité qui ont suivi la Seconde guerre mondiale, devraient libérer environ 80 % des emplois à pourvoir d'ici 2022”

Les économistes de **France Stratégie** ont cherché à mesurer l'impact sur le marché du travail en appliquant différents scénarios. Dans celui qu'ils considèrent comme le plus probable, qui tient compte d'un taux de croissance annuel de 1,4 %, le chômage devrait se situer en dessous de 8 % en 2022. Même dans le pire scénario, qui est basé sur une moyenne de 1,1 % de croissance annuelle, le chômage devrait tomber à 9,7 % d'ici là.

Même si la tendance des départs à la retraite est commune au continent, la France se distingue par son taux de natalité, l'un des plus haut d'Europe occidentale. Cela devrait renforcer son potentiel de croissance à long terme, et donc sa capacité à créer des emplois.

Au contraire, l'Allemagne devrait perdre environ 740 000 emplois d'ici 2025, conséquence du déclin démographique, selon le Cedefop, une agence de l'UE sur l'emploi.

Les économistes craignent toutefois que la tendance démographique ne pousse la France à atténuer ou abandonner les tentatives politiquement sensibles d'apporter plus de flexibilité au marché du travail. “Le message n'est pas que nous ne devons pas réformer. Nous réformons. Ces taux de chômage sont loin d'être satisfaisants” déclarait **Jean Pisani-Ferry**, l'économiste

gouvernemental qui a dirigé l'étude.

François Rebsamen, le ministre dont le projet de loi sur le marché du travail doit être présenté au Parlement d'ici l'été, a repoussé toute tentation de ralentir le rythme des réformes. "Nous devons aussi nous assurer que ces emplois trouvent preneur" a-t-il déclaré la semaine dernière, notant qu'il y avait un problème de compétences de la main-d'œuvre.

Reste que beaucoup de postes laissés vacants par les retraités ne sont pas les emplois hautement qualifiés et à salaire élevé de l'économie de la connaissance que les politiques aiment vanter. La catégorie la plus touchée sera celle des agents d'entretien, dont 350 000 seront nécessaires avant 2022.

Pourtant, les tendances démographiques identifiées par le rapport suggèrent que les vents ne sont pas tous contraires à la France. L'effort de M. Hollande pour dépoussiérer l'économie a également reçu un coup de pouce inattendu avec la faiblesse de l'euro, une baisse des prix de l'énergie et des taux d'intérêt bas.

Les baby-boomers vieillissants ne suffiront peut-être pas à ramener le plein-emploi de sitôt. Mais ils font partie des raisons pour lesquelles M. Hollande – malgré tous les maux de son pays – semble espérer d'être encore candidat à la présidence dans deux ans.

Publié le 12/05/2015

© The Financial Times Limited [2013]. All Rights Reserved. Not to be redistributed, copied or modified in anyway. Le nouvel Economiste is solely responsible for providing this translated content and the Financial Times Limited does not accept any liability for the accuracy or quality of the translation. Partager sur :



LA SEMAINE ECONOMIQUE ET SOCIALE

FRANCE

Lundi 27 avril 2015

- **Chômage** : Pôle emploi a recensé en mars 3,51 millions de demandeurs d'emploi sans activité en métropole, soit 15 400 (+0,4 %) de plus qu'en février
- **Dépenses publiques** : France Stratégie dévoile un indicateur permettant de juger du degré de sélectivité de l'évolution des dépenses publiques d'un Etat
- **Santé** : Les médecins ont reçu environ 4200 euros de prime sur objectifs en 2014
- **Jeu à risque** : Le secrétaire d'Etat chargé du Budget Christian ECKERT présente une série de mesures pour lutter contre les pratiques de jeu à risque

Mardi 28 avril 2015

- **CESE** : L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental, examine deux projets d'avis sur les questions climatiques
- **Chômage** : Le niveau record du chômage relance les débats sur la politique économique de l'exécutif
- **Crédit** : La médiation du crédit a été renouvelée jusqu'à fin 2017
- **Grand Paris Express** : La ligne 15 sud, reliant Noisy-Champs au Pont de Sèvres, sera mise en service en 2022, au lieu de 2020
- **Logements** : La construction de logements neufs toujours à la peine en France, même si les professionnels continuent d'espérer une amélioration

Mercredi 29 avril 2015

- **Attractivités / France** : Les axes de travail pour renforcer l'attractivité de la France sont précisés
- **Apprentissage** : Le gouvernement et la Fondation agir contre l'exclusion créent la "Fondation innovations pour les apprentissages" pour développer l'alternance.

Jeudi 30 avril 2015

- **AMF** : L'Autorité des marchés financiers (AMF) va demander la consultation des actionnaires pour les cessions d'actifs significatifs des sociétés cotées
- **Apprentis** : Dès le 1^{er} juillet, les très petites entreprises ne paieront ni salaire, ni cotisations sur les apprentis mineurs, annonce M. François HOLLANDE
- **Autoroute ferroviaire** : Le gouvernement renonce à l'autoroute ferroviaire Atlantique et cherche une autre solution avec l'Espagne

Vendredi 1^{er} mai 2015

- **Défilés** : Les syndicats, divisés, peinent à mobiliser lors du 1^{er} mai